ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

travailleurs de la mine : montant des pensions

Question écrite n° 56485

Texte de la question

M. Yann Galut souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la dégradation constante du pouvoir d'achat des mineurs retraités et sur les importantes disparités entre le régime de retraite de base minier et les autres régimes de retraites. Depuis de nombreuses années, le pouvoir d'achat des salaires et retraites miniers diminue et des droits acquis au prix d'un dur labeur comme le chauffage et le logement gratuit ou le régime de sécurité sociale sont remis en cause. Des études menées en commun par toutes les fédérations de mineurs et les instances de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines démontrent, chiffres à l'appui, une dérive grave, avec un manque à gagner environ de 1 400 francs de pension par mois. Toutes les organisations syndicales demandent une augmentation réelle des salaires et retraites, une augmentation significative de taux des pensions de réversion, l'amélioration des droits statutaires. Chacun reconnaît le rôle qu'ont joué les mineurs dans la reconstruction du pays. La nation leur doit reconnaissance. C'est pourquoi, il lui demande quelles dispositions le Gouvernement compte mettre en oeuvre pour remédier à cet état de fait.

Texte de la réponse

A la suite d'une rencontre le 15 décembre 2000 avec les organisations syndicales représentant les mineurs, le Gouvernement s'est engagé à améliorer la situation des retraités du régime des mines. Des mesures permettant d'assurer aux pensions minières liquidées à compter du 1er janvier 2001 une évolution similaire à celle du régime général vont être prises rapidement. Pour la revalorisation spécifique des pensions liquidées depuis le 1er janvier 1987, un groupe de travail associant les organisations syndicales représentant les mineurs a été installé et a tenu sa première réunion le 2 février 2001. Ce groupe de travail doit discuter du niveau et des causes du décalage entre le régime général et le régime minier, invoqué par les ressortissants du régime minier. Les réflexions de ce groupe de travail pourraient déboucher rapidement sur des propositions d'amélioration des pensions minières.

Données clés

Auteur : M. Yann Galut
Circonscription : Cher (3e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 56485
Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 245
Réponse publiée le : 2 avril 2001, page 1986